

Circulaire du 21 janvier 1993 – Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.

(...) Le professeur principal facilite l'élaboration par l'équipe pédagogique des synthèses nécessaires à la formulation des avis d'orientation rendus en conseil de classe.

Il concourt au développement du dialogue entre les enseignants, les élèves et leurs parents. Il contribue à la mise en œuvre du suivi continu des résultats scolaires et des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation.

En classe de seconde, avec l'équipe pédagogique doit, sur la base des résultats obtenus guider l'élève vers son choix de série, mais aussi dans celui des options qui lui sont proposées en première.

En cycle terminal, le professeur principal favorise l'information des élèves sur les voies de formation après le baccalauréat et en particulier les voies universitaires.(...)